

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de février à 19 H 00

OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES

Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre des « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents »

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **29 janvier 2025**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/024

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA,
Adjoint au Maire

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
Mme BARIL, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUPUY	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
Mme THYS	(pouvoir à M. GODARD)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/02/25

Publiée le : 12/02/25

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délai et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy - Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

EDUCATION ET APPRENTISSAGES

Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre des « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents »

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Education et Apprentissages du 21 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT les missions des Centres socio-culturels et de la Maison de Quartier des Espérances et les axes des projets sociaux 2025-2028 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre des « Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents », pour la mise en place d'actions en direction des familles ermontoises et œuvrant dans le champ de la parentalité, de la prévention, de l'éducation et de l'ouverture culturelle,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise une aide financière de 4 100 euros afin de mener à bien différentes actions organisées par les Centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents aux dispositifs éligibles au Label « REAAP 2025 ».



Pour extrait conforme,

Le Maire,

***Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**



Vo pour être annexé à
collaboration : 25/02/24 du 05/02/25
ERMONT, le 07/02/25
Le Maire,

Structure porteuse	PROJETS REAAP 2025
CSC les Chênes	Café des parents (reconduction) Au centre socio-culturel « Les Chênes », les Cafés des Parents seront organisés une à deux fois par mois, à l'initiative des parents. Ces rencontres offrent un espace convivial et bienveillant pour échanger autour des problématiques liées à la parentalité. Ces moments seront encadrés et animés par la référente « famille », qui veillera à créer un cadre propice aux discussions constructives. Pour aborder des thématiques plus spécifiques, le centre peut faire appel à un prestataire spécialisé. Cette intervention extérieure permet d'apporter un regard neuf, de libérer la parole et de favoriser les échanges en stimulant une dynamique de groupe. Les thématiques abordées lors des séances seront diverses et reflèteront les préoccupations des parents participants : • Les différences culturelles et leurs impacts sur la vie familiale, • La prise de confiance en soi, • La place de la femme dans la famille et la société, • Les difficultés scolaires, • Les relations parent-enfant ou parent-adolescent. Ces sujets peuvent être explorés de manière formelle ou sous une forme détournée, par exemple à travers des ateliers interactifs et culinaires, toujours dans le respect des besoins et des envies exprimés par les parents. L'objectif sera de renforcer le lien social, de créer un espace d'écoute mutuelle et d'encourager les parents à s'approprier pleinement ce lieu d'échange. Toutes les thématiques abordées relèveront ainsi directement de l'initiative des participants, renforçant leur implication et la pertinence des échanges. Coûts estimés : Prestation de services : 2500€ / Alimentation : 700€ Subvention demandée : 1 600€
Maison de quartier des Espérances	Atelier « Café des parents » (reconduction) A la Maison de Quartier des Espérances, en 2025, un atelier « Café des parents » sera programmé tous les mardis après-midi, de 14H30 à 16H, au lieu des jeudis l'année précédente. Ce temps sera dédié à la discussion entre usagères et usagers de la Maison de Quartier des Espérances, ainsi qu'à la mise en commun des savoirs et compétences, et comprendra : - Des temps d'échange et de rencontre, pour aborder diverses problématiques parentales. Lors des années précédentes, de nombreux sujets ont été abordés, comme les différences culturelles et leurs impacts, la prise de confiance, la place de la femme, les difficultés rencontrées en tant que parent ou avec le système scolaire, ou encore le parcours de chaque usagère et les histoires de vie ; - Des temps d'activité animés par les usagers eux-mêmes : ateliers de cuisine, de couture, etc., menés à l'initiative de l'une ou l'autre des mères de famille fréquentant la Maison de Quartier des Espérances. Ces moments seront animés avec l'aide de la référente famille, qui sera garante du cadre des ateliers, et d'un prestataire extérieur lorsqu'il sera nécessaire de se reposer sur une expertise extérieure. Ces temps conviviaux permettent de libérer la parole et de favoriser les échanges en créant une dynamique de groupe et des discussions informelles. Les familles ont ainsi déjà partagé des sujets douloureux ou problématiques avec franchise, ce qui a permis de mettre en lumière des questionnements et d'envisager des actions pour répondre aux besoins exprimés. Coûts estimés : Prestation de service : 1000 €/Alimentation et achat de matériel : 1000 € Subvention demandée : 1000€ pour la prise en charge partielle des frais de fonctionnement (intervenants spécialisés / fournitures)

CSC François Rude	Les actions REAAP représentent un outil important de soutien et d'accompagnement à la parentalité et favorisent l'implication des parents dans la construction de la famille. Les cafés des parents « parenthé » (reconduction) Les cafés des parents proposent un espace de parole libre où les problématiques de la vie quotidienne pourront être abordées puis débattues. De la petite enfance à l'adolescence, les questionnements, les angoisses ... sont nombreux. Les « cafés des parents » sont donc ouverts à tous. Ces séances seront co-construites avec les parents afin de leur permettre de s'exprimer librement, d'échanger des pratiques, des savoir-faire et anecdotes pour contribuer à trouver la solution à leurs problèmes par eux-mêmes (s'inspirer des autres familles, trouver ensemble des solutions, débattre...). Ces séances seront animées par des intervenants spécialisés, à raison d'1 à 2 séances par mois, en fonction des besoins exprimés par les familles. Elles seront programmées sur les mercredis (16h30-18h) et une garde d'enfants sur place sera proposée pour permettre au plus grand nombre d'y participer. La référente famille prend toute sa place dans ce dispositif, elle impulse, coordonne les interventions et reste garante du cadre des échanges. Coûts estimés : 1 600€ pour le recours aux intervenants spécialisés. Subvention demandée : 800€ pour la prise en charge partielle des frais de fonctionnement engendrés par le recours aux intervenants spécialisés. Atelier « à table » (reconduction) Depuis 3 ans, cet atelier culinaire, très prisé, est animé ou coanimé par les parents. Chaque mois, un(e) participant(e) est mis à l'honneur en proposant une recette de cuisine à réaliser puis à déguster ensemble (entrée +plat ou plat + dessert). Les denrées alimentaires, fournies par le Centre, sont mises à disposition des participant(e)s; mais les courses sont faites par la Référente famille et les participants qui ont proposé les recettes, renforçant alors le lien entre familles et professionnels. A la fin de l'atelier de cuisine, les parents d'enfants scolarisés sont invités à aller chercher leurs enfants et reviennent ensuite déjeuner au Centre, faisant du repas un moment fédérateur. Cet atelier est un espace de découverte, de mixité culturelle et d'échanges de savoir-faire ; il permet de valoriser les parents (et notamment les mères) par les compétences qu'ils déploient au quotidien. Il participe également à rompre l'isolement des personnes et permet de renforcer le lien entre parents et enfants et entre les familles. En 2025, ces ateliers auront lieu 1 mardi par mois, en période scolaire (10 séances/an) de 9h à 13h. La référente famille accompagne les parents dans la construction, l'organisation et la mise en œuvre de ces ateliers. Coûts estimés : 1 400€ pour des achats d'alimentation et de fournitures Subvention demandée : 700€ pour les achats de denrées alimentaires et de fournitures jetables.
-------------------	---